

Avis public 2016-015

Adoption du règlement n° 416-2016 Modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Chute-aux-Outardes

Suivant les dispositions de l'article 12 de la loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c, E-15.1.0.1), avis public vous est donné de ce qui suit :

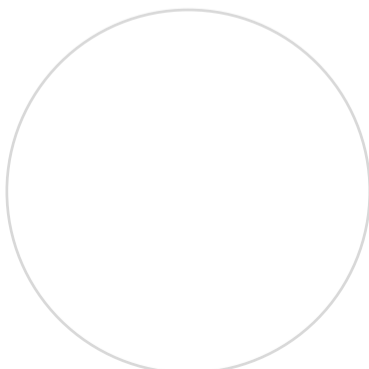
Le projet de règlement n° 416-2016, modifiant le règlement n° 375-2012 Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Chute-aux-Outardes, sera soumis au vote du conseil lors de la deuxième séance extraordinaire du conseil municipal.

Cette séance se tiendra à la salle du conseil, située au 2ième étage du 2 rue de l'École, le jeudi 29 septembre 2016, à compter de 20 h.

Le projet de règlement vise à interdire à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Toute la population y est conviée.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 22^e jour de septembre 2016.



Le directeur général et
Secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay

Municipalité



Chute-aux-Outardes



Certificat de publication

Avis public 2016-015

Je Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Chute-aux-Outardes, résident au 5 rue Devost en la municipalité de Chute-aux-Outardes, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'Avis public 2016-015, au bureau municipal et au bureau de poste de Chute-aux-Outardes, en date du 22 septembre 2016.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 22^e jour de septembre 2016.



Le directeur général et
Secrétaire-trésorier,

Rick Tanguay